



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : info@cantonderoxton.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 325-2018

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018, les membres du conseil ont adopté le règlement suivant :

- ✓ Règlement 325-2018 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques

Ce règlement a pour objet d'offrir la possibilité aux propriétaires d'un immeuble devant procéder à la construction d'une installation septique de bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 25 000\$ (taxes en sus).

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce dix-huitième jour (18^e) jour du mois de septembre de l'année deux mille dix-huit (2018).

Caroline Choquette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Roxton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour (18^e) jour du mois de septembre 2018.

Caroline Choquette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière